



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique familiale

Question écrite n° 31830

Texte de la question

M. Claude Evin attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la réforme de l'État sur le vocabulaire généralement utilisé dans l'administration concernant les enfants qui sont confiés à l'aide sociale à l'enfance. C'est ainsi que ces enfants qui font l'objet d'une ordonnance de placement seront donc à vie des « enfants placés ». Ils bénéficieront d'une « vêtue » et non de vêtements. Ils ne partiront pas en vacances mais en « transfert ». Leurs parents pourront les rencontrer lorsqu'ils exerceront leur « droit de visite », terme identique à celui utilisé pour les prisonniers. Cette terminologie, souvent issue de textes réglementaires, marque parfois durablement des enfants dont la situation objective est déjà suffisamment douloureuse. Il lui demande s'il n'estime pas opportun d'engager une réflexion conduisant à modifier le langage administratif concernant la prise en charge des enfants par l'aide sociale à l'enfance.

Texte de la réponse

Comme l'honorable parlementaire l'indique, le vocabulaire utilisé illustre, malheureusement, des situations particulièrement difficiles. L'évolution du langage, les modifications du système éducatif et du système d'accompagnement social ont rendu inadaptés certains termes utilisés dans les textes d'origine. Si certains d'entre eux ont pu disparaître de nos codes, d'autres perdurent en effet. La terminologie administrative par son archaïsme et son manque d'humanité, rend les victimes enfantines encore plus prisonnières de leur souffrance. C'est pourquoi le secrétaire d'État à la réforme de l'État a chargé le comité d'orientation pour la simplification du langage administratif (COSLA) d'étudier prioritairement ce dossier. Une fois ces travaux menés à bien, il appartiendra aux ministères intéressés, ministre de la justice, garde des sceaux et ministre de la famille et de l'enfance, de décliner au sein des textes réglementaires, circulaires et courriers, la nouvelle terminologie afin que celle-ci soit diffusée dans les services. Changer les mots utilisés par notre administration ne modifiera pas la réalité à laquelle ces enfants sont confrontés, mais permettrait sûrement d'améliorer le regard de la société et donc de les aider à surmonter leurs blessures.

Données clés

Auteur : [M. Claude Evin](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31830

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : réforme de l'Etat

Ministère attributaire : réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 avril 2004

Question publiée le : 13 janvier 2004, page 224

Réponse publiée le : 4 mai 2004, page 3352